



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

S²LO

ID : 081-218101632-20251215-2025_DEL76-DE

Séance du 15 DECEMBRE 2025

Commune
de
MAZAMET

2025 / 05 / 09

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 22
REPRESENTEES	: 07
ABSENTS	: 04
VOTANTS	: 29

Date de Convocation : *Lundi 8 Décembre 2025*
Date d'Affichage : *Lundi 8 Décembre 2025*
Secrétaire de Séance : *Frédéric CÈNES*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

MONNIER Laurent par FABRE Olivier
PUECH Benoît par AMALRIC André
LAFONT Stéphanie par Françoise ROUQUETTE
MARTY-MARINONE Evelyne par ARMERO Séverine
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

Etaient absents :

GORIN Serge
CHABBERT Cécile
MARTIN Michel
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement.

Vu l'article L 2311-7 du CGCT qui stipule que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif du budget principal de la Commune, exercice 2025, chapitre 65, article 6574,

Considérant qu'afin de couvrir les frais engagés par certaines associations notamment lors de leur participation au développement des actions culturelles, sociales et festives de notre territoire, la Commune de Mazamet leur octroie ponctuellement une aide financière.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générale » du mardi 09 novembre 2025,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- **D'allouer** les subventions aux associations désignées ci-après :

65748.3250 Participation de la Ville aux frais d'avocat de l'association suite au recours en annulation, dossier du parc éolien sur la commune de Boissezon.

NOSTRA MONTANHA : 1 000 €

65748.6321 Subvention exceptionnelle afin d'organiser un jeu-concours dans le but d'inciter la clientèle à venir dans les commerces, après une période importante de travaux en centre-ville ayant impacté les commerces.

ARTISANS ET COMMERCANTS DE MAZAMET ACM : 1 000 €

65748.31125 Participation de l'association à l'organisation de la manifestation JAP IN TARN les 18 et 19 octobre 2025.

ASSOCIATION ARTS ET COULEURS D'AUTAN : 200 €

ASSOCIATION JUDO AIKIDO : 200 €

65748.31110 Participation des associations à l'animation du Village de Noël saison 2025.

MOTO CLUB MAZAMETAIN : **100 €**

ZMAN ECOLE DU CIRQUE : **100 €**

ARTS ET COULEURS D'AUTAN : **200 €**

CYCLOS DU PAYS MAZAMETAIN : **300 €**

COCORPSDANSE : **400 €**

Pour : 29

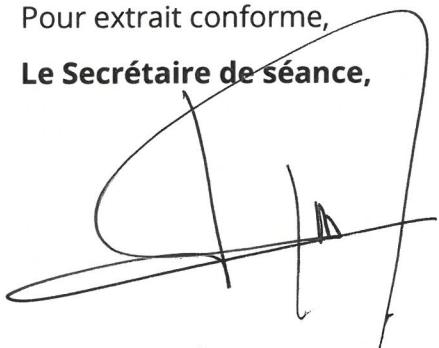
Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric CÈNES



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture

Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.